FRC 2 46087
Case
FRC
19737

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES ANCIENS.

SECONDE OPINION

DE

L. A. HIMBERT,

DÉPUTÉ DE SEINE ET MARNE,

Sur la résolution relative aux poudres & salpêtres, & à l'établissement de nitrières artificielles au compte du gouvernement.

Séance du 4 germinal, an V.

REPRÉSENTANS DU PEUPLE,

Votre commission des finances rappeloit hier le gouvernement à l'économie : quel moment plus favorable pour discuter un projet de loi qui n'est peut-être qu'une source nouvelle de dilapidations !

THE NEWBERRY LIBRARY

Les nitrières artificielles ſont la ſeule partie de la réſolution contre laquelle je me ſuis élevé, & c'eſt ſur elles ſeules que je viens parler encore un moment.

J'ai lu l'intéreſſant diſcours de notre collègue Fourcroy, & je n'ai point changé d'avis : il a levé mes doutes ; mais il m'a laiſſé toutes mes craintes. Il ne m'a pas fait voir les avantages des nitrières, comme il m'en a démontré la poſſibilité.

Au reſte, juſqu'à préſent, la partie ſcientifique n'a pas été l'objet de ma diſcuſſion. C'eſt ſous le rapport de l'économie que la réſolution m'a paru dangereuſe, & je ne l'enviſagerai que ſous ce point de vue ; j'y vois un écoulement nouveau pour le tréſor public, une carrière peu vaſte, à la vérité, mais une carrière ouverte à l'intrigue, & des places uniquement créées pour elle.

Si, dans le cours de la diſcuſſion, je mêle encore à des raiſonnemens, à des faits, quelques obſervations ſur l'art des nitrières, ce ne ſera plus que pour donner aux idées cette clarté ſans laquelle on les jette inutilement au milieu d'une grande aſſemblée.

Livré tout entier à l'étude des ſciences, votre rapporteur n'a vu que leur intérêt, & il eſt venu parler pour elles ; & moi, qui ne peux me défendre d'un ſentiment de méfiance dès qu'il s'agit d'un emploi de deniers publics, qui redoute cette tourbe intrigante dont les gouvernans ſont toujours environnés, dans le palais de la liberté comme dans celui des rois, j'ai vu l'intérêt du tréſor, & je viens appeler votre ſurveillance.

C'eſt toujours, il eſt vrai, la même attaque : mais je tâcherai de ne pas reproduire mes premiers moyens, de vous en préſenter de nouveaux, & de préciſer mes objections ; j'y

rattacherai pourtant toutes les craintes que divers apperçus m'ont fait concevoir, & que l'avenir juſtifiera ſi je ne ſuis pas écouté.

Je demandois, il y a quelques jours, comment les nitrières nous étoient devenues tout-à-coup néceſſaires;

A quelles dépenſes elles donneroient lieu,

Quels étoient les garans de leurs ſuccès,

Et quels en ſeroient les avantages pour l'État. Je m'attendois que le rapporteur ſatisferoit à toutes mes queſtions de manière à n'y plus revenir. Eh bien! qu'a-t-il répondu?

Que les nitrières augmenteroient la récolte du ſalpêtre. Mais d'abord eſt-il urgent, eſt-il beſoin de l'augmenter, & doit-on l'augmenter par tous les moyens? Si ma mémoire eſt fidèle, je me rappelle que lui-même nous avoit aſſuré précédemment que les approviſionnemens en ce genre étoient immenſes. D'après cela, ſeroit-ce aſſez que d'augmenter cette récolte, qui juſqu'à préſent a toujours été ſuffiſante? Ne faudroit-il pas encore que la meſure qu'on propoſe, tendît à la faire à moins de frais? autrement il vaudroit mieux nous en tenir à nos procédés ordinaires, moins intéreſſans, à la vérité, mais plus sûrs & plus économiques.

Le rapporteur, en parlant de mes inquiétudes, eſt ſurpris que j'en aie conçu d'auſſi vives; mais lorſque l'entrepriſe qu'on vous propoſe a cauſé la ruine de vingt mille familles, il eſt excuſable d'avoir quelques alarmes: leur infortune vient de l'aveugle confiance qu'elles ont eue dans les chimiſtes de 1776, & dans leurs inſtructions ſur les nitrières. Si l'induſtrie particulière n'a pu conſerver alors ſes capitaux, il eſt bien permis d'avoir peur pour ceux de la république; & ſi, dans tout ceci, il y a quelque choſe d'étrange, c'eſt aſſurément la ſécurité du rapporteur.

A l'entendre, la fortune publique n'a rien à craindre, les frais de ces établiſſemens ne peuvent être conſidérables. Mais ne diroit-on pas que le gouvernement ne doit veiller que ſur les grandes entrepriſes ? Je penſe bien que les dépenſes de la régie des poudres, quoiqu'augmentée des nitrières, n'égaleront pas celles d'un miniſtère entier ; mais faut-il avoir beaucoup de millions en maniement pour mériter les regards & la ſurveillance du Corps légiſlatif ? Avec quelle froideur on enviſage la dépenſe publique, & comme on traite avec légèreté ſes parties de détail ! il n'en eſt pas d'indifférentes, puiſque toutes ſe paient avec les ſueurs du peuple.

S'il faut encore le croire, il n'y aura, pour ainſi dire, pas de ſurcroît de travail pour les ouvriers occupés déja dans les raffineries ; mais j'aime à penſer qu'ils n'y ſont qu'en nombre ſuffiſant : cela doit être au moins, ſi l'ordre & l'économie règnent dans cette adminiſtration ; & s'il en eſt ainſi, ces ouvriers ne peuvent faire un double ſervice ; il en faudra de nouveaux pour les nitrières. Ces précautions de l'orateur, cette manière d'atténuer, le plus qu'il peut, la dépenſe, n'eſt pas du tout faite pour raſſurer.

Le rapporteur ajoute qu'il ſuffira de quelques hangars dont la conſtruction ne ſera pas chère. Eh bien ! j'ai vu moi-même la nitrière de Popincourt : j'ai vu ce gouffre où s'eſt engloutie la fortune de pluſieurs intéreſſés, où le tréſor public a perdu lui-même les fonds qu'il avoit prêtés ; & ces hangars qui couvrent encore aujourd'hui une foible portion de ce terrein ont coûté des ſommes énormes ; & cependant ils ſont modeſtes, pour me ſervir de l'expreſſion du rapporteur : il n'y a ni pierres, ni toiture, ni tuiles, ni ferrures, ni portes, ni fenêtres ; quelques-uns d'entre eux couvrent de petites murailles compoſées de terres leſſivées qui ne renferment encore aucune partie de ſalpêtre, quoiqu'elles comptent déja quatre années de conſtruction.

Mais ce ne ſont là que les premières avances ; viendront enſuite le traitement des régiſſeurs, celui des employés, l'acquiſition de l'emplacement, le laboratoire, les fourneaux, leurs attirails, la conſtruction de ces murs dont je viens de parler, de ces murs deſtinés à la ſalpêtriſation, le tranſport des ſubſtances végétales & animales, la manipulation de ces objets, qui portent avec eux une telle fétidité que les travaux des ouvriers qu'on y emploie ſont & doivent être exceſſivement chers ; & lorſque toutes ces dépenſes ſeront faites, vous ne ſerez encore arrivés qu'au point où ſe trouve le ſalpêtrier qui va procéder au leſſivage de ſes terres.

Vous voyez que ſur ce premier point je n'ai pas eu de ſolution ; je n'en ai pas eu davantage ſur la garantie des bénéfices qui attendent la république, ſi la réſolution eſt adoptée. On a bien paſſé en revue les premiers chimiſtes de tous les pays ; on a parlé de leurs écrits ſur les nitrières : mais vous a-t-on dit qu'aucun de ces chimiſtes habiles ait oſé ſe livrer à ce genre d'induſtrie ? & pourtant d'après ce qu'on avance, eſt-il un moyen de s'enrichir plus ſûr, plus facile & plus prompt ? Vous a-t-on cité parmi ces entrepreneurs de nitrières un ſeul homme ſur l'autorité duquel puiſſe s'appuyer le rapporteur de la commiſſion ? D'après cela, qui de vous peut ſe dire plus raſſuré que moi ?

Où ſont les procès-verbaux qui conſtatent d'une manière authentique, non pas les expériences, puiſque je reconnois la poſſibilité des nitrières artificielles, mais qui atteſte leurs heureux réſultats ? En a-t-on mis ſous vos yeux ? appellerez-vous de ce nom les rapports hiſtoriques de la régie des poudres ?

Et d'ailleurs les eſſais en ce genre ne devroient-ils pas être

faits contradictoirement ? Ne ſeroit-il pas même imprudent de s'arrêter à quelques expériences ? Combien de procédés, après avoir promis un plein ſuccès, ont enſuite cruellement trompé leurs inventeurs lorſqu'ils ont voulu les employer en grand !

Le rapporteur ne doit pas avoir oublié ce qui s'eſt paſſé lors de la poudrerie de Grenelle : il falloit alors pourvoir aux beſoins de douze armées ; la République avoit bien dix-neuf millions de poudre dans les impudens écrits de ſon régiſſeur Dufourny, mais elle n'en avoit pas un grain dans ſes arſenaux ; les douze armées françaiſes traînoient avec elles tout ce qu'on en poſſédoit. On eut recours aux gens de l'art ; ils eurent bientôt imaginé des moyens de fabrication prompte ; on les mit en uſage dans le laboratoire des meilleurs chimiſtes ; on en calcula les réſultats, on y crut, & l'on fut trompé. Ces machines nouvelles appliquées en grand furent preſque ſans effet, & la France étoit à la veille de ſe voir privée de ſes moyens de défenſe, ſans un de nos collègues, dont la modeſtie égale les talens, mais dont le ſilence en cette occaſion eſt un mal.

Les procédés nouveaux avoient pourtant eu lieu ſous les yeux du comité de ſalut public ; ils ſembloient ne rien laiſſer à deſirer ; ils compromirent un moment le ſalut de l'Etat.

On ne peut donc pas trop réitérer les épreuves, & juſque-là le légiſlateur doit ſe tenir en garde contre cette impatience de jouir d'une découverte nouvelle, impatience qui n'eſt pardonnable qu'à ſes inventeurs. Pour vous, je le répète, vous ne devez rien adopter de confiance ; il faut que l'utilité d'un projet vous ſoit bien évidemment démontrée : autrement quelque favorables que paroiſſent les hypothèſes ſur leſquelles le ſuccès en repoſe, votre devoir eſt de le rejeter.

Il eſt bien permis à un particulier d'être imprudent en

affaire ; mais une conduite pareille ſeroit blâmable dans des légiſlateurs. Un particulier peut expoſer légèrement ſa fortune ; elle eſt à lui, & c'eſt un des droits de la propriété, de pouvoir même en abuſer : mais les mandataires du peuple doivent un compte rigoureux de l'emploi des deniers publics. Une entrepriſe convient bien à l'induſtrie particulière, mais elle ne ſied jamais à un gouvernement ; il n'a pas beſoin de s'enrichir, il n'a beſoin que d'économiſer. Ne chargez donc pas le gouvernement d'entrepriſes nouvelles : ici, comme ailleurs, il en a bien aſſez d'avoir à gouverner.

Si vous commettez cette faute, où vous arrêterez-vous, lorſque le gouvernement ſera devenu ſalpêtrier ? je ne vois pas de raiſons pour qu'il n'exerce pas une autre branche d'induſtrie, & je crains bien qu'en allant ainſi d'une entrepriſe à une autre, il ne finiſſe, comme au temps révolutionnaire, par envahir une ſeconde fois toutes les parties du commerce.

En effet, pourquoi ne fondroit-il pas auſſi tous ſes canons, ſes boulets, ſes mortiers, ſes obus ? pourquoi ne fabriqueroit-il pas auſſi toutes ſes armes ? Ces objets devroient appartenir à la puiſſance publique, puiſqu'ils ſont tous des moyens de défenſe générale. Vous voyez comme on pourroit par là vous ramener inſenſiblement au temps des commiſſions exécutives, déſaſtreuſe époque à laquelle on peut fixer le délabrement des finances.

Et pourquoi, lorſque la régie des poudres nous propoſe des nitrières artificielles, la régie de l'habillement des troupes ne nous propoſe-t-elle pas d'établir auſſi des ateliers où ſe fabriqueroient tous les draps néceſſaires à nos ſoldats ? il ne lui ſeroit peut-être pas difficile de nous prouver que nous devons croire aux avantages d'un pareil établiſſement.

Je pourſuis mes obſervations.

Que de motifs encore qui dans le premier moment séduisent une assemblée, & qui bien vus & bien médités ne sont que spécieux ou contradictoires !

Le rapporteur, par exemple, soit qu'il voulût bien disposer le Conseil en lui présentant le projet des nitrières artificielles sous le jour le plus favorable, soit qu'il fût convaincu de leur utilité comme de leur réussite, vous a dit que l'entreprise seroit peu coûteuse, & que bientôt elle feroit partie des revenus publics : voilà qui sans doute étoit spécieux. Mais il vous a dit ensuite qu'on ne pourroit pas encore supprimer la fouille usitée, & voilà qui est contradictoire ; car lorsque je puis me procurer un objet d'une manière nouvelle, je ne dois plus avoir besoin de l'ancienne, ou bien la manière nouvelle n'est pas sûre. Mais laissons pour un moment ce dilemme, & commençons par apprécier ces gains qu'on promet à l'Etat. Comment pourriez-vous partager cette espérance ?

Quoi ! le salpêtrier qui travaille lui-même dans son atelier, qui veille sans cesse pour que rien ne se perde, qui manipule à la tête de ses ouvriers, qui n'emploie que les matériaux que la nature a déja pris soin de salpêtrer elle-même, trouve à peine de quoi vivre ; & pourtant sa vie domestique est frugale, son habitation est sans luxe, les plaisirs sont bannis de sa demeure. Après cinquante ans de travaux & de privations, il n'a souvent pu qu'élever sa famille, qui, comme lui, se trouve à son tour condamnée à décrire le cercle de peines que le père a parcouru, & vous prétendez que là où le salpêtrier n'a pu que subsister, la République y gagnera !

Ah ! si c'est une idée déja difficile à concevoir que celle d'un gouvernement qui, fondé sur la liberté, veut se réserver la vente exclusive d'un objet, c'est une idée bien plus singulière encore que celle d'un gouvernement assez crédule pour

se flatter qu'en fabriquant pour son compte, on pourra l'enrichir.

Je suis bien plus disposé à croire que le bénéfice qu'on nous promet, est un de ces êtres fugaces dont vous a parlé le rapporteur.

Enfin, si l'on n'hésite pas à vous annoncer des produits à l'avance, c'est qu'on a déja les moyens de se les procurer, c'est qu'on se propose de jouir du droit qu'ont les salpêtriers de ramasser dans les grandes communes les décombres des vieux bâtimens; & vous jugez qu'avec cette faculté, il ne sera pas difficile aux régisseurs d'entretenir long-temps l'erreur du gouvernement sur les véritables produits des nitrières artificielles. Qui les empêchera de leur attribuer le salpêtre qu'ils auront tiré de ces vieux matériaux ?

Cela est si vrai, que vous verriez peut-être à l'instant même abandonner cette partie de la résolution, si une disposition formelle de la loi interdisoit ce droit aux régisseurs.

Je sais bien que cette ressource ne sera pas encore suffisante pour couvrir les dépenses, qui ne seront pas aussi foibles qu'on veut bien nous le dire; je sais qu'on ne tardera pas à s'appercevoir de la cherté de ces établissemens; mais je sais aussi que le jour où le gouvernement ouvrira les yeux, la réponse qu'on pourra lui faire est facile à trouver. Attendez un peu, lui dira-t-on, jamais les premières années ne peuvent être abondantes; des nitrières artificielles ne sont pas l'ouvrage d'un jour : c'est bien l'art qui les élève; mais c'est le temps qui les améliore. Et cependant le trésor public continuera de verser des fonds, dont la perte est d'autant plus assurée, qu'en expérience on ne compte pas comme dans les autres parties de la dépense publique. Un fournisseur est obligé de présenter le tableau des livraisons qu'il a faites à l'État, sous peine de n'être pas payé.

Mais, en adminiſtration chimique, les fonds peuvent s'évaporer, ſans qu'on ait raiſonnablement le droit de refuſer un compte où l'on prouve que les réſultats ont été preſque nuls.

Qui ſait même ſi pour prolonger l'exiſtence des nitrières qu'on vous demande, & pour vous en rendre des comptes un peu plus ſatisfaiſans, on n'aura pas recours à quelques-unes de ces ruſes qu'on a vu quelquefois employer dans les adminiſtrations militaires? Sous l'ancien régime, des corps ſe prêtoient mutuellement, le jour de la revue, les hommes qui manquoient à leur complet : qui ſait ſi de même les ſalpêtrières nationales ne diſtrairont pas une partie du ſalpêtre fabriqué par elles, pour le prêter aux nitrières artificielles, & cacher ainſi leurs foibles produits ou peut-être leur abſolue ſtérilité ?

Légiſlateurs, ces ſuppoſitions ſont cruelles à faire; mais n'eſt-ce pas parce qu'on en fait de plus injurieuſes encore à l'eſpèce humaine, que vous êtes ici, que vous y créez des lois? & leur indiſpenſable néceſſité n'eſt-elle pas la juſtification de tout ce que j'ai dit?

J'arrive à l'expoſition des faits qui paroiſſent avoir frappé le Conſeil. Pour vous faire aimer les nitrières, pour vous tranquilliſer ſur leurs ſuccès & ſur leurs avantages, on vous cite l'exemple des nations étrangères; il ſemble même qu'on veuille vous faire un reproche de vous être laiſſé devancer par elles dans les découvertes de cette eſpèce; on va juſqu'à piquer votre orgueil; on vous parle avec éloge des nitrières que la Pruſſe & l'Allemagne ſont dans l'uſage de conſtruire. Mais ces citations ne ſont pas adroites : elles ne ſont point du tout en faveur de la réſolution. Que prouvent-elles? vos richeſſes en ſalpêtre, & la pauvreté de vos voiſins. Que prouvent-elles? que la Suède & l'Alle-

magne n'ont pas, comme vous, des localités favorables à la salpêtrisation, & qu'elles sont obligées de recourir à l'art. Aussi, tandis que vos orateurs s'amusent à vanter ici les nitrières artificielles de l'étranger, ses écrivains de leur côté tiennent un autre langage; ils parlent avec surprise, comme avec jalousie, de vos ressources en ce genre, de vos ressources dont la guerre actuelle leur a fourni la plus grande idée; ils se plaignent de ce que la nature, avare pour eux, les force à lui arracher à grands frais ce qu'elle vous prodigue avec tant de liberalité dans les départemens de l'oueſt, & ils s'étonnent de ce que vous voulez bien les prendre pour modèles.

Que prouve encore l'usage de ces diverses puissances? que chez elles on est plus sage en économie; que chez elles on ne s'avise pas d'y fabriquer le salpêtre au compte du gouvernement; que chez elles on y regarde comme très-dispendieuses les nitrières artificielles conduites par des régisseurs, & qu'en cela, dans le Nord, les chimistes & les rois sont parfaitement d'intelligence. Les chimistes y conseillent les nitrières, les rois les ordonnent; mais aucun d'eux ne les entreprend.

J'ai suivi le rapporteur dans sa course en Europe: j'ai vu qu'en Suède on invite, qu'en Prusse on commande; mais je n'ai vu nulle part les nitrières artificielles aux frais de l'État. La république française seroit-elle réservée à en donner le premier exemple?

Législateurs, nous serions d'autant moins excusables, que nous n'ignorons plus la marche que tiennent les nations qui nous avoisinent; que le défenseur même des nitrières nous l'a fait connoître, quoique l'usage de ces nations déposât contre son système, & accusât le plan qu'il nous propose.

Nous serions d'autant moins excusables encore, qu'il a

pris soin de nous rapporter aussi les moyens simples, naturels & faciles, indiqués par Bertholet dans ses leçons à l'école normale; moyens qui se rapprochent beaucoup de ceux employés dans les républiques helvétiques si communément & avec tant de succès, que la poudre est devenue pour elles une branche de commerce tres-importante. Mais là, comme dans la Suède, la Prusse & l'Allemagne, c'est encore l'industrie particulière qui s'en méle toute seule.

Si vous voulez sincèrement multiplier la récolte du salpêtre, si vous le voulez, non pas pour l'intérêt de quelques individus, mais pour celui de la république; si vous le voulez, non pas pour créer quelques places nouvelles, mais pour diminuer les dépenses qu'entraîne cette partie de l'administration générale, imitez les procédés de vos voisins; ils doivent vous convenir, vous en avez fait l'apologie: & dans quel pays pourroient-ils mieux réussir que dans ces beaux climats que parcourent l'Indre, la Mayenne & la Loire!

C'est là qu'avec de légers encouragemens vous pourrez tous les ans obtenir une ample moisson de salpêtre, parce que là toutes les maisons qu'on y construit, tous les murs qu'on élève, toutes les pierres qu'on y rassemble, deviennent en peu de temps des nitrières. Suivez le conseil de l'orateur qui vous a parlé de ces contrées & qui les habite: la mesure indiquée par lui n'est autre chose que celle de Bertholet parlant à l'école normale; elle sera plus productive & moins coûteuse: avec la dépense d'une seule de vos cinquante nitrières, vous changerez tous les chefs de famille de la ci-devant Touraine en autant de salpêtriers.

Cette mesure sera tout-à-la-fois plus avantageuse à l'État, parce qu'avec des primes l'État connoît toujours parfaitement l'étendue des sacrifices qu'il juge nécessaires au bien du service, & qu'autrement il ne peut jamais évaluer ni prévoir les pertes auxquelles on va l'exposer.

On vous retrace enſuite le régime que toutes les puiſſances de l'Europe ont adopté ſur les poudres ; mais de quels pays vous parle-t-on ? de ces Etats où les chefs ſe ſont auſſi réſervé le droit d'être excluſivement diſtillateurs. Je relève ce paſſage, non que je veuille attaquer l'établiſſement de la régie des poudres, à qui je pourrois reprocher l'envie d'agrandir ſon adminiſtration, l'envie de lui donner, par le moyen des nitrières, plus d'importance qu'elle n'en doit avoir, & ſur-tout l'envie de ſe placer au rang des adminiſtrations coûteuſes, & de manier une plus grande quantité de fonds publics ; mais uniquement pour oppoſer au rapporteur, qui s'appuie de l'uſage des pays ſoumis à la domination d'un ſeul, les règlemens d'un pays libre.

Chez un peuple voiſin de nous, & dont j'ai déja parlé, chez un peuple non moins jaloux de ſa liberté, la poudre, ſa fabrication, ſa vente, tout eſt abandonné à l'induſtrie particulière, ſans qu'il en réſulte aucun danger. La légiſlation de la Suiſſe ſur cet objet ſe réduit à quelques règlemens de police très-ſévères dont on ſurveille rigoureuſement l'exécution, & les malheurs dont on cherche à nous effrayer ſont beaucoup moins fréquens chez eux qu'au milieu de nous. Par ce moyen le gouvernement n'eſt jamais inquiet ſur ſes approviſionnemens ; & pour remplir ſes magaſins, lorſqu'il eſt au dépourvu, il lui ſuffit d'expoſer les beſoins de la République.

Enfin aux autorités priſes chez l'étranger le rapporteur a voulu joindre celles de ſon pays ; il vous a donc montré la France avec ſes ſix nitrières : trois ſont exploitées aux frais du gouvernement, & les trois autres par l'induſtrie particulière.

Qu'il me ſoit permis de douter du bénéfice que les premières donnent à la République, juſqu'à ce qu'on ait pris la peine d'en balancer les dépenſes & les produits.

Quant aux autres, je n'oſe en parler; je ne veux pas croire aux bruits que la jalouſie ſe plaît à répandre ſur elles; j'aime bien mieux ajouter foi à ce qu'en a dit le rapporteur lui-même : je jugerai par-là plus juſtement de leur valeur. Or, comme je connois un peu l'eſprit du commerce, qui cache toujours ſes ſuccès avec beaucoup de ſoin, j'en augure très-mal puiſqu'on les vante.

Quoi qu'il en ſoit, vous voyez que, pour ne pas effaroucher les eſprits & pour les familiariſer avec ces ſortes d'établiſſemens, il falloit en même temps raſſurer les uns, alarmer les autres, donner de l'eſpoir à tous, & ſur-tout ſe réſerver dans la fouille les moyens de préſenter à la fin de chaque année des réſultats & des produits. Qu'a-t-on fait ? on a dit aux premiers, « Ne craignez rien, la dépenſe eſt peu de choſe » : aux ſeconds, « Prenez garde : ſi vous n'adoptez pas la meſure qu'on vous propoſe, la République pourra bien manquer de poudre ; voyez de quelle reſponſabilité vous allez vous charger » : aux autres, « L'Etat a des beſoins, nous verrons vous offrir un moyen facile d'augmenter ſes revenus, & pour cela vous n'avez beſoin que d'ordonner l'établiſſement des nitrières, & de conſerver encore, comme autrefois, le droit de fouille pour l'extraction du ſalpêtre. »

Ici ſe raſſemblent naturellement les objections les plus fortes contre les nitrières; ici paroît évidemment, ici devient ſenſible l'incohérence de diſpoſitions qui s'excluent réciproquement & qui ſont étonnées de ſe trouver enſemble dans la formation d'une même loi.

En effet, ſi vos nitrières artificielles ſont d'un produit auſſi sûr que lucratif, pourquoi voulez-vous conſerver par la même loi cet ancien & tyrannique uſage de fouiller la demeure du particulier ? Si vous êtes jaloux que je croie à vos promeſſes, faites donc diſparoître de la réſolution une diſpoſition qui me donne le droit d'en douter.

Oui, cette fouille que vous n'avez osé supprimer décèle à mes yeux toute la foiblesse de votre projet; elle a laissé voir que vous partagiez une partie de mes inquiétudes; elle justifie la méfiance que je manifeste ici; elle m'autorise à tout craindre.

Quoi! cette fouille avant la révolution, sous un régime arbitraire, n'avoit déja presque plus lieu; & c'est sous le règne de la liberté, lorsque vous-mêmes nous annoncez des procédés nouveaux & infaillibles pour procurer à l'Etat le salpêtre dont il peut avoir besoin, que vous proposez en même temps de la rétablir, & vous voulez qu'une telle contradiction ne soit pas sentie par toute l'assemblée!

Non, quoi qu'on dise, vous ne pouvez plus faire approuver votre système,

Ni par ceux qui souffrent impatiemment la servitude de la fouille, car vous ne pouvez pas les en affranchir, & vous l'avez déclaré;

Ni par ceux qui craignent pour les deniers publics, car vous n'avez pu mettre sous nos yeux le calcul approximatif des dépenses basées sur des données certaines, & à cet égard la sollicitude de l'assemblée est restée toute entière;

Ni par ceux que les besoins du gouvernement pouvoient alarmer, car vous avez dit affirmativement, dans votre premier discours, que la République avoit dans ses magasins de quoi pourvoir aux armées pendant plusieurs années de guerre;

Ni par ceux qui doutent de l'utilité des nitrières, car vous n'avez pas répondu à cet argument tant de fois répété: Les nitrières artificielles sont ou non productives: dans la première hypothèse, pourquoi vous en charger? dans la seconde, à quoi bon constituer l'Etat en dépenses?

Ni par ceux qui voudroient voir augmenter les richeſſes du tréſor public avec des moyens ſimples & conformes à la liberté : car où chercher, où trouver la probabilité, l'eſpoir des bénéfices que vous nous promettez ? ce ne peut être dans vos calculs, car vous n'en avez fait aucun.

Si vous vendez la poudre à bon marché, vous ne pourrez jamais couvrir les dépenſes que vous aurez faites ; ſi vous la mettez à un prix exceſſif, alors l'appât du gain, éveillant la cupidité de chacun, va donner lieu à la fabrication ſecrète & à la vente clandeſtine. Si vous en faites un crime ; ſi, pour la ralentir, vous avez recours à une ſurveillance rigoureuſe, aux dénonciations, aux châtimens, la fraude étrangère viendra joindre ſes ruſes à la fraude intérieure ; il vous faudra multiplier l'eſpionnage & vous préparer à toujours punir.

Après m'être ſervi de vos armes pour vous combattre, après avoir rétorqué contre vous-même les raiſons que vous donniez à l'appui de votre ſyſtême, ſi j'allois faire voir au Conſeil que la partie de la réſolution relative aux nitrières eſt abſolument ſans objet, que diriez-vous ? Eh bien ! oui, elle eſt ſans objet.

Comment ne s'en eſt-on pas apperçu ? Comment le rapporteur n'a-t-il pas prévu la ſurpriſe que devoient cauſer ces diſpoſitions particulières ? Comment ne s'eſt-il pas attendu que le Corps légiſlatif demanderoit à quelle fin on s'adreſſoit à lui pour ces établiſſemens ? Eſt-ce que le gouvernement avoit beſoin d'une loi pour les créer, s'il les jugeoit utiles ? N'eſt-il pas chargé de pourvoir par tous les moyens à ce que les arſenaux de la République ſoient approviſionnés de munitions de toute eſpèce ? A quel propos, dans une loi réglementaire & relative aux poudres & ſalpêtres, a-t-on inſéré un chapitre ſur des établiſſemens nouveaux ? Encore une fois, s'ils ſont néceſſaires, ne le

fussent-ils que momentanément, demander au Corps législatif la permission de les créer, est une démarche vraiment ridicule; c'est une réclamation inutile & sans motif. Ne diroit-on pas que les pouvoirs du Directoire ne s'étendent pas jusques-là? Est-ce qu'il n'a pas le droit de faire tout ce qu'il faut pour assurer le service public? La fabrication du salpêtre & celle de la poudre ne font-elles pas partie de ce service? Pourquoi donc recourir au Corps législatif? Tant de précaution m'est suspecte.

Sans doute, le but n'a pas été seulement d'associer la puissance législative à des projets, à des opérations qui ne regardent que le pouvoir exécutif: on n'a voulu nous les faire sanctionner qu'afin d'avoir un titre pour venir ensuite vous demander des fonds. Voilà le mot, voilà les vues secrètes que n'a pas apperçues votre rapporteur. Sans cela vous n'en eussiez jamais entendu parler: cela est si vrai, que jusqu'à présent le gouvernement a travaillé dans cette partie sans jamais consulter le Corps législatif. Est-il venu vous demander une autorisation pour établir les nitrières de l'Arsenal & de l'Unité? Est-il venu vous demander une autorisation pour régir au compte de la République celle de Châlons-sur-Marne. Eh bien! ce qu'il a fait jusqu'ici ne pouvoit-il pas le faire encore? Je le répète, on s'adresse à vous, parce que cette résolution doit avoir des suites; parce qu'une fois décrétée, il faudra bien, malgré vous, accueillir tout ce qui, relatif aux nitrières artificielles, en sera la conséquence immédiate & nécessaire; il faudra bien sous peu de jours mettre pour cet objet des fonds à la disposition du ministre qui compte la régie des poudres dans ses attributions.

Aussi le projet des nitrières, souvenez-vous en, ressemblera au devis d'un architecte: lorsque l'exécution de ses plans est une fois commencée, elle entraîne dans des dépenses qui n'avoient pas été prévues; & l'on se trouve si bien engagé, qu'il n'est plus possible de s'y soustraire. C'est ainsi

que, ſous le nom de l'économie même, on jette chaque jour la République dans des dépenſes nouvelles & ſuperflues.

Repréſentans du peuple, l'état de guerre où nous ſommes a donné naiſſance à des milliers d'abus que la plus grande ſagacité & la ſurveillance la plus active ne peuvent réprimer. Trouvez-vous que leur nombre n'eſt pas aſſez grand? Voulez-vous donc les multiplier encore? voulez-vous en introduire de nouveaux?

Je crois vous avoir démontré tous les inconvéniens des nitrières artificielles régies aux frais du gouvernement; & votre rapporteur, en vous parlant du ſyſtême de quelques Etats voiſins ſur cet objet, a, ſans le vouloir & ſans s'en appercevoir, défendu mon opinion: car s'il réſulte de ce qu'il a dit qu'il eſt peu de pays en Europe où les nitrières ne ſoient connues, il en réſulte auſſi qu'il n'en eſt aucun où les gouvernemens les adminiſtrent pour leur compte. Nous montrerons-nous moins éclairés qu'eux ſur nos véritables intérêts? Ferez-vous ce qu'ils n'ont oſé faire? La leçon qu'ils vous donnent ſera-t-elle perdue pour la République? & les légiſlateurs d'un peuple libre auront-ils moins de ſageſſe & d'économie que les rois?

Je vote pour le rejet de la réſolution.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Germinal, an V.